



SwissLife

*Fondation collective  
Swiss Life  
Invest*

Rapport de gestion 2017

## *Sommaire*

3	Rapport annuel de la gérance
5	Informations sur le marché
7	Evolution des marchés financiers
11	Bilan
13	Compte d'exploitation
16	Annexe aux comptes annuels 2017
16	I Bases et organisation
18	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
18	III Mode de réalisation du but
18	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
20	VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
22	VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
23	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
23	IX Autres informations relatives à la situation financière
23	X Evénements survenus après la clôture du bilan
24	Rapport de l'organe de révision
26	Mentions obligatoires

# Rapport annuel de la gérance

## Conseil de fondation

Les événements qui ont compté ont été l'élection du nouveau conseil de fondation, les réunions ordinaires et la manifestation de ce dernier.

Selon les dispositions légales, un conseil de fondation paritaire doit être mis en place le plus rapidement possible après la création d'une fondation collective. En conséquence, le conseil de fondation en exercice a émis des propositions de candidature conformes aux exigences en soumettant les noms de deux représentants des salariés et deux représentants des employeurs ainsi qu'un nombre de suppléants équivalent pour siéger au conseil de fondation. Aucun candidat supplémentaire n'a été proposé par les commissions de gestion des œuvres de prévoyance affiliées. Les candidats proposés sont donc considérés comme tacitement élus, et l'élection du nouveau conseil de fondation a pu être clôturée avec succès.

Par voie de circulaire en date du 2 mai 2017, le conseil de fondation a adopté le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2016. Le 17 mai 2017 a ensuite eu lieu la réunion constitutive du nouveau conseil de fondation, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et dont Messieurs Werner Schneider et Ueli Winzenried ont été respectivement élus président et vice-président.

Le 26 septembre 2017, la manifestation destinée au conseil de fondation a été organisée pour la première fois sous cette nouvelle forme. Son but premier était de permettre aux gens de faire connaissance, de se livrer à des échanges spécialisés ainsi que de participer à divers modules de formation sur des thèmes tels que la réforme Prévoyance vieillesse 2020, la conjoncture et les marchés ainsi que l'environnement de la prévoyance professionnelle et son évolution.

## Contexte légal 2017

L'année 2017 a été placée sous le signe de la votation sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le projet a été rejeté par le peuple et les cantons le 24 septembre 2017. Le système de prévoyance suisse reste donc confronté à d'importants défis démographiques et économiques. La réforme prévoyait différentes mesures visant une stabilisation provisoire des finances de la prévoyance vieillesse, mesures qui n'ont pas été balayées par le rejet. Les partenaires sociaux sont d'accord sur les points principaux. Ils sont désormais appelés à élaborer au plus vite une réforme susceptible de remporter l'approbation de la majorité avec les responsables politiques. Le Conseil fédéral a publié une première orientation en ce sens en décembre 2017. Il a défini comme objectifs généraux le maintien du niveau des rentes et la garantie de l'équilibre financier de la prévoyance vieillesse à moyen terme. A cet effet, l'AVS et la prévoyance professionnelle doivent être réformées dans le cadre de deux calendriers distincts. Le besoin de remaniement est particulièrement urgent dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. L'Association Suisse d'Assurances considère donc qu'un report de la feuille de route pour le deuxième pilier n'est pas justifié. Les parties impliquées doivent maintenant tout mettre en œuvre pour trouver rapidement une solution permettant de réformer notre prévoyance vieillesse.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les dispositions applicables aux institutions de prévoyance offrant à leurs assurés le choix entre plusieurs stratégies de placement («plans 1e») ont en outre été adaptées. Au moment de la sortie, il est désormais possible de remettre la valeur effective de l'avoir de prévoyance en tant que prestation de sortie, dans la mesure où au moins une stratégie de placement à faible risque est proposée. Le conseil de fondation a transposé cette modification de loi dans ses règlements le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Contexte économique

Malgré les rendements toujours bas sur les obligations et la prédominance persistante des taux négatifs, 2017 a été une année favorable aux placements. La Fondation de placement Swiss Life, qui est chargée de la gestion de la fortune, peut tirer une nouvelle fois un bilan très positif de l'évolution observée. Selon le comparatif KGAST, la performance des groupes de placement proposés se situe dans le premier ou le deuxième quartile sur un, trois et cinq ans au 30 septembre 2017 dans plus de 60% des catégories comparées. Les groupes de placement LPP-Mix ont bien évolué au cours de l'exercice sous revue.

### Marché des affaires

La fondation a eu la satisfaction de voir son effectif doubler durant l'exercice sous revue. Cela montre le grand intérêt pour cette forme de prévoyance et le besoin croissant des entreprises et des cadres de pouvoir prendre librement les décisions de placement concernant leurs avoirs de vieillesse. Ces solutions de prévoyance modernes et attrayantes dans le domaine surobligatoire offrent davantage de marge de manœuvre et de liberté de choix dans la prévoyance professionnelle. Elles proposent notamment d'intéressantes options liées à un potentiel de rendement supplémentaire pour le placement des différents capitaux de prévoyance.



Werner Schneider  
Président du conseil de fondation



Ivy Klein  
Pour la gérante (Swiss Life SA)



## *Informations sur le marché*

### **Contexte économique**

La reprise de l'économie mondiale qui s'était amorcée à la mi-2016 a gagné en puissance en 2017. L'économie américaine a mis fin à dix années de capacités insuffisantes et renoué avec le plein emploi, le taux de chômage s'élevant à 4,1%. En Europe, les lanternes rouges de la reprise, dont la Suisse et l'Italie, ont pris le train en marche au deuxième semestre au plus tard. Parmi les pays émergents, les importateurs de matières premières, à l'instar de la Turquie, ont à leur tour suivi le mouvement dès la mi-année. Le Brésil et la Russie sont sortis de la récession et vers la fin de l'année, le vent a tourné en Inde également.

Certes, 2017 n'a pas pu rivaliser avec les coups de théâtre politiques de l'année précédente qui avait vu les Britanniques opter pour le Brexit, les Américains élire Donald Trump à la présidence et Matteo Renzi, le ministre des réformes, perdre la confiance des Italiens. L'année 2017 n'a toutefois pas été exempte de surprises: au printemps, les candidats des partis extrémistes semblaient avoir le vent en poupe lors de l'élection présidentielle en France. C'est finalement Emmanuel Macron qui l'a emporté haut la main. Au Royaume-Uni, Theresa May a réalisé un mauvais calcul en convoquant des élections anticipées qui ont affaibli sa position dans les négociations avec l'UE.

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française a permis d'accélérer la reprise. Echéec des négociations pour une coalition à Berlin, enlisement des pourparlers en vue du Brexit, déclaration d'indépendance en Catalogne et craintes d'une escalade nucléaire sur la presqu'île coréenne: aucun de ces événements n'est parvenu à gripper le nouveau dynamisme conjoncturel. Pas plus d'ailleurs que les mésaventures du bitcoin, dont le cours a décroché en décembre. En Suisse, le baromètre conjoncturel du KOF a atteint en octobre sa valeur la plus élevée depuis septembre 2010. Grâce à une conjoncture vigoureuse dans la zone euro et à l'affaiblissement du franc, les exportations helvétiques ont progressé. La conjoncture intérieure reste certes à la traîne, mais le tourisme connaît un renouveau. La neige est arrivée juste à temps pour le début de la saison. Le franc suisse a enregistré une dépréciation massive, sans pareille depuis 1996.

Fin octobre, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de réduire le volume de ses achats de titres de 60 à 30 milliards d'euros par mois dès 2018. La tendance dépréciatrice du franc suisse a toutefois tenu bon, pas seulement face à l'euro. En décembre, lors de sa dernière réunion présidée par Janet Yellen, la Réserve fédérale américaine a relevé comme attendu son taux directeur pour la cinquième fois depuis fin 2015. Malgré l'affaiblissement de la monnaie helvétique, la Banque nationale suisse a maintenu sa politique monétaire expansionniste. Comme les importations se renchérissent, elle s'attend certes à ce que l'inflation s'accélère un peu, mais table pour 2018 sur une inflation de 0,8%, laquelle ne justifie pas une hausse des taux d'intérêt. Outre les taux d'intérêt, l'absence de pression inflationniste constitue justement la deuxième anomalie de cette reprise conjoncturelle. La hausse des salaires aux Etats-Unis est à son niveau le plus bas depuis février 2016. L'inflation sous-jacente mondiale ne semble toujours pas décoller. En Suisse par contre, l'inflation a atteint 0,8% en décembre, soit son niveau le plus élevé depuis 2011.

En fin d'année, l'heure était clairement à l'optimisme pour l'économie mondiale: le moral des consommateurs n'avait pas été aussi élevé depuis des années et les directeurs d'achat dans l'industrie affichaient pour la plupart une grande confiance. Aux Etats-Unis, la réforme fiscale voulue par le gouvernement Trump a finalement été adoptée quatre jours avant Noël. L'optimisme des entreprises a ainsi atteint de nouveaux sommets.

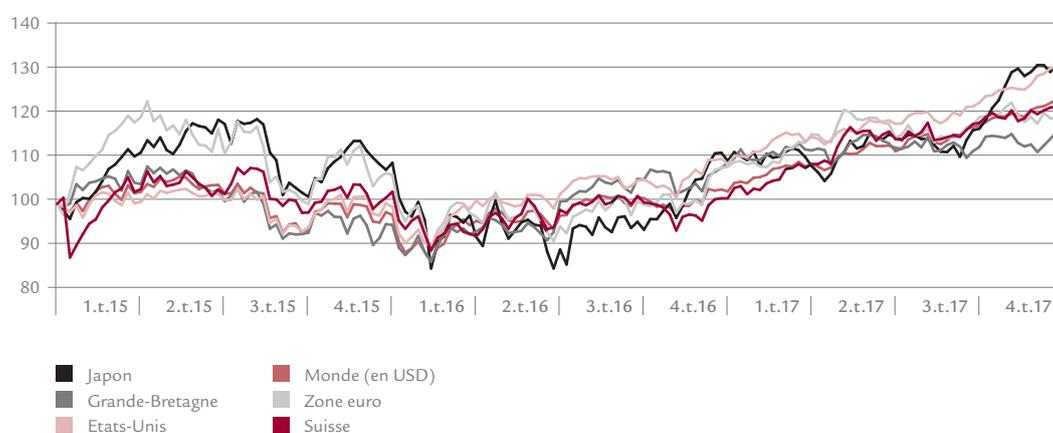
Etats-Unis: la hausse des salaires reste modérée



## Evolution des marchés financiers

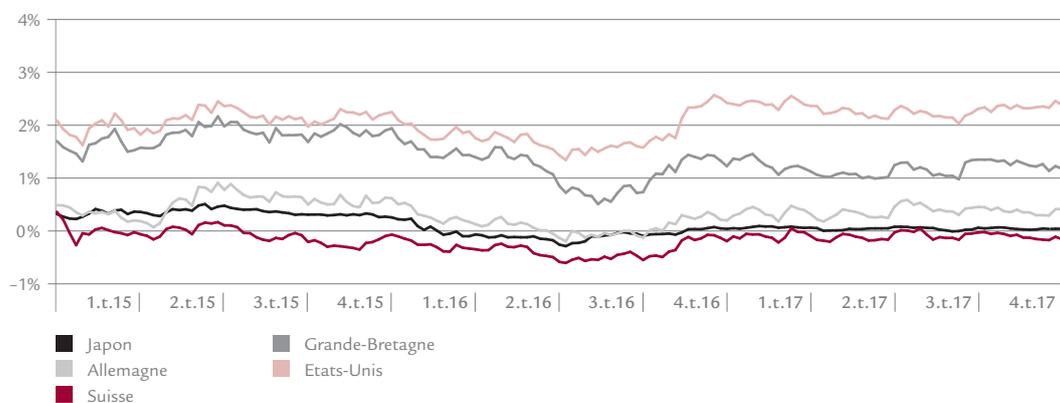
### Actions

Depuis avril 2009, les marchés des actions connaissent l'une des hausses les plus longues de leur histoire, largement mue par l'injection de liquidités par les banques centrales. Malgré les hausses attendues des taux directeurs américains et l'annonce d'une réduction de moitié du programme de rachat de titres de la BCE, la politique monétaire est restée expansionniste en 2017, continuant de soutenir les cours. Cependant, 2017 est certainement l'année durant laquelle la reprise synchrone de l'économie mondiale, qui s'accélère et s'auto-entretient de plus en plus, est devenue déterminante pour la course aux records sur les marchés boursiers. Les investissements en actions se sont de nouveau révélés payants cette année.



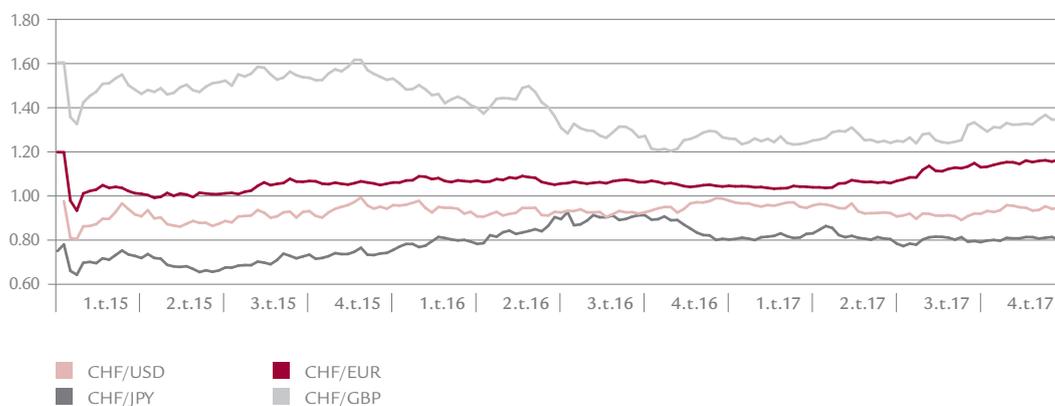
## Taux d'intérêt

Sur un point toutefois, l'année 2017 n'a pas fait exception: le revirement des taux d'intérêt maintes fois évoqué n'a toujours pas eu lieu. Dans plusieurs espaces monétaires importants, dont la Suisse, les rendements et les courbes des taux avaient retrouvé leur niveau du début d'année. En réaction aux relèvements des taux directeurs, la courbe des taux américaine s'est aplatie. L'absence quasi-totale de pression inflationniste, au niveau de l'inflation sous-jacente tout particulièrement (hors denrées alimentaires et énergie) constitue une autre anomalie de cette reprise conjoncturelle. Enfin, 2017 restera sans doute dans les annales comme l'année durant laquelle un risque sérieux de déflation a pu être graduellement écarté.



## Devises

Du point de vue de la Suisse, la dépréciation du franc, qui n'avait pas été aussi marquée depuis 1996, constitue le phénomène-phare de l'année 2017. Quand la BCE a annoncé en octobre qu'elle réduirait de moitié ses rachats de titres en 2018, l'appréciation de l'euro s'est d'abord effritée. Mais la tendance dépréciatrice du franc suisse a tenu bon. En novembre, pour la première fois depuis le mois de mai, un dollar coûtait à nouveau un franc. A la fin de l'année, le cours de l'euro s'élevait à tout juste 1,17 franc. Il s'approchait ainsi du taux plancher que la Banque nationale avait abandonné le 15 janvier 2015. En raison du renchérissement de l'euro notamment, la Banque nationale suisse a enregistré un bénéfice record.



## Perspectives

Nous nous attendons à ce que la reprise mondiale se poursuive jusqu'en 2019. La hausse des investissements dans les biens d'équipement a un effet favorable dans les pays industrialisés et la zone euro peut en outre compter sur la consommation, car le marché de l'emploi devrait se rétablir. En Suisse aussi, nous continuons de tabler sur une amélioration des perspectives d'emploi. La plus forte dépréciation du franc suisse depuis 1996 sert de moteur conjoncturel, l'euro fluctuant vraisemblablement entre 1,16 et 1,22 franc. S'agissant des pays émergents, nous anticipons un ralentissement graduel de la croissance en Chine et dans le reste de l'Asie, sauf en Inde, mais une accélération en Amérique latine. Grâce à la réforme fiscale, les entreprises américaines devraient continuer de créer des emplois, ce qui pourrait occasionner de plus nettes hausses des salaires. Trois relèvements des taux d'intérêt sont attendus en 2018 de la part de la Réserve fédérale américaine, désormais présidée par Jerome Powell. Pour la zone euro, nous tablons jusqu'à fin 2019 sur des taux d'inflation inférieurs à 1,5%, de sorte que l'objectif de la BCE, à savoir une inflation de tout juste 2%, reste hors de portée. L'inflation annuelle en Suisse a augmenté à 0,8% en décembre 2017, soit son niveau le plus haut depuis 2011. Dans l'immédiat, les effets de base devraient toutefois se traduire par des chiffres plus bas. Le contexte politique reste brûlant: la question catalane attend d'être résolue et la seconde phase des négociations sur le Brexit a démarré. En Allemagne, une coalition n'a toujours pas pu être formée. Des élections se tiendront au printemps en Italie, où les partis eurosceptiques obtiennent près de 50% des suffrages dans les sondages. Sans compter le principal chantier géopolitique, à savoir les tensions avec la Corée du Nord autour du nucléaire.

Etats-Unis: les PME prévoient de nouvelles créations d'emplois



Source: NFIB

# Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		30 896 219	1 712 925
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		383 277	354 875
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		31 279 495	2 067 800
Titres	VI.2	25 236 592	15 350 967
<b>TOTAL TITRES</b>		25 236 592	15 350 967
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		56 516 088	17 418 767
<b>TOTAL ACTIFS</b>		56 516 089	17 418 767

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>PASSIFS</b>			
Engagements envers des assurances		1 732 747	209 619
Autres engagements		-	480
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>1 732 747</b>	<b>210 099</b>
			-
Compte de régularisation – passif	VII.1	25 969 016	-
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>		<b>25 969 016</b>	<b>-</b>
			-
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	86 340	39 240
<b>TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>86 340</b>	<b>39 240</b>
			-
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		28 642 815	17 077 022
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>28 642 815</b>	<b>17 077 022</b>
			-
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.4	4 824	30 936
<b>TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>4 824</b>	<b>30 936</b>
			-
Capital de la fondation		61 470	109 322
Excédent des produits / Excédent des charges		18 876	-47 852
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)</b>		<b>80 346</b>	<b>61 470</b>
			-
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>56 516 088</b>	<b>17 418 767</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		1 531 676	986 461
Cotisations Employeur		3 520 513	1 966 792
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>5 052 189</b>	<b>2 953 252</b>
Versements uniques et rachats		3 069 668	1 127 203
Contribution de l'employeur aux fonds libres		4 824	
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	47 100	39 240
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>8 173 781</b>	<b>4 119 695</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage		5 013 717	18 966 351
Versements dans les fonds libres des oeuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.4	-	30 936
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		-	200 000
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>5 013 717</b>	<b>19 197 287</b>
<b>TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>13 187 498</b>	<b>23 316 982</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-2 043 354	-2 779 629
Versements anticipés pour EPL/divorce		-	-85 327
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-2 043 354</b>	<b>-2 864 957</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-2 043 354</b>	<b>-2 864 957</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		17 077 022	-
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-28 642 815	-17 077 022
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		26 112	-
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.4	-	-30 936
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		-	-
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-47 100	-39 240
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>		<b>-11 586 781</b>	<b>-17 147 198</b>
<b>PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Excédent de Swiss Life SA		28 700	-
Prestations de sortie de Swiss Life SA		104 417	11 860
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>133 117</b>	<b>11 860</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-180 744	-158 330
Prime de risque		-445 111	-257 689
Prime pour frais de gestion	VII.2	-52 919	-25 281
Cotisation au Fonds de garantie		-1 822	-1 167
Versements LPP à Swiss Life SA		-104 958	-3 304 161
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-120 000	-80 000
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-14 018	-
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-1 669	-
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-921 241</b>	<b>-3 826 628</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b>		<b>-1 230 761</b>	<b>-509 941</b>
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Résultat des intérêts		-3 383	-8 338
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres		1 505 036	626 945
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>		<b>1 501 653</b>	<b>618 607</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>	VI.5	<b>-180 951</b>	-110 153
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 320 702</b>	508 454
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		7 634	40 267
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		<b>7 634</b>	40 267
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-78 699	-86 632
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		<b>-78 699</b>	-86 632
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS</b>		<b>-71 065</b>	-46 366
<b>- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+</b>		<b>18 876</b>	-47 852

# Annexe aux comptes annuels 2017

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest est une institution de prévoyance non enregistrée dont le but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

### I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life Invest est non enregistrée si l'on s'en réfère aux dispositions de la LPP (registre n° ZH 670).

### I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée juridiquement en tant que fondation par acte authentique le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécifique séparé. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de placements	01.01.2016
Règlement d'organisation	01.04.2015
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.04.2015
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.04.2015
Règlement de la prévoyance	Valable à compter du:
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	01.01.2016
Règlement relatif aux frais	01.01.2016
Règlement de prévoyance	01.01.2016

#### **I.4 Organe de gestion, droit de signature**

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

##### **Membres du conseil de fondation**

Représentants des salariés

Werner Schneider, Harting SA, Bâle, président

Patrick Hagen, Inventx AG, Coire

Représentants des employeurs

Ueli Winzenried, Assurance immobilière Berne, vice-président

Daniel Wild, RobecoSAM SA, Zurich

Durée du mandat

du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2021

##### **Droit de signature**

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

##### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

##### **Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

#### **I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**

##### **Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

##### **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

**Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

**I.6 Employeurs affiliés**

Au 31 décembre 2017, 50 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 32 l'année précédente). Durant l'année 2017, exercice de référence, 19 contrats ont été conclus et un, dissous.

*II Membres actifs et bénéficiaires de rentes*

	31.12.2017	31.12.2016
<b>NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>163</b>	-
Augmentation	229	178
Diminution	-78	-15
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>314</b>	163

*III Mode de réalisation du but*

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

*IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

**Généralités**

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

**Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

**Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

## *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

**V.1 Nature de la couverture des risques**

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

**V.2 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance**

En CHF

	31.12.2017	31.12.2016
<b>RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.</b>	<b>3 556 235</b>	-
Augmentation	431 933	3 556 235
Diminution	102 114	-
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>3 886 054</b>	3 556 235

**V.3 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

**V.4 Evolution des Fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)**

En CHF

	2017	2016
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>30 936</b>	-
Dissolution de fonds libres	-26 112	30 936
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-26 112</b>	30 936
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>4 824</b>	30 936

## V.5 Degré de couverture

En CHF

	31.12.2017	31.12.2016
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	<b>56 516 089</b>	17 418 767
- Autres engagements et comptes de régularisation – passif	-25 969 016	
- Engagements envers Swiss Life SA	-1 732 747	
- Réserves de cotisations de l'employeur des oeuvres de prévoyance	-86 340	
- Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-4 824	
- Réserve mathématique Assurance épargne	3 886 054	
	<b>-23 906 873</b>	
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>32 609 215</b>	17 418 767
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	28 642 815	
- Réserve mathématique Assurance épargne	3 886 054	
	<b>32 528 869</b>	-
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>	<b>32 528 869</b>	-
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>	<b>100,25%</b>	-

## *VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements*

### VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les oeuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. La fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir parmi différentes stratégies de placement. Dans cette optique, elle sélectionne un ou plusieurs placements collectifs qui proposent différents profils de risque et de rendement. Il convient de tenir compte du profil de risque de la personne assurée pour chaque décision de placement.

Les capitaux des personnes assurées sont investis exclusivement dans les placements collectifs de la Fondation de placement Swiss Life sélectionnés par le conseil de fondation. Les personnes assurées peuvent changer de placement collectif quand elles le souhaitent. Si leur fortune se monte à moins de 500 francs, elle est détenue en liquidités. En cas de fortes perturbations sur les marchés, le conseil de fondation peut intervenir dans les décisions de placement de la personne assurée.

### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

## VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF		en %		en CHF
	31.12.2017	Actuellement		Delta	
Liquidités	3 406 223		11,89%	98,85%	1 712 925
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	82 490		0,29%	0,00%	-
BVG-Mix 15	1 286 609		4,49%	67,89%	766 334
BVG-Mix 25	10 809 482		37,74%	43,79%	7 517 766
BVG-Mix 35	6 864 920		23,97%	105,43%	3 341 790
BVG-Mix 45	6 193 091		21,62%	66,25%	3 725 077
<b>TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS</b>	<b>28 642 816</b>		<b>100,00%</b>	<b>67,86%</b>	<b>17 063 892</b>

### VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2017, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2017, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2017.

## VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF		en %		en CHF
				31.12.2017	Actuellement			
BVG-Mix	-	45 590	1 319 783	1 365 373		100,00%		544 179
<b>TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS</b>	-	45 590	1 319 783	<b>1 365 373</b>		<b>100,00%</b>		<b>544 179</b>

## VI.5 Explication relative au frais de gestion de fortune

Placements	en CHF	
	31.12.2017	
Total des placements aux valeurs du marché	28 642 816	
dont:		
Placements transparents	28 642 816	
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-	
Taux de transparence en matière de frais	100%	
Frais de gestion de la fortune	en CHF	
	31.12.2017	
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	41 288	
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	139 663	
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	180 951	
En % des placements offrant la transparence des frais	0,63%	

## VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau de l'œuvres de prévoyance

En CHF	2017	2016
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	39 240	-
Versements en cas de reprise de contrats	47 100	39 240
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>47 100</b>	<b>39 240</b>
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	<b>86 340</b>	<b>39 240</b>

# VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution /constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

## VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

### **Autorité de surveillance compétente**

Par courrier du 27 octobre 2017, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2016, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 9 mai 2018

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider  
Président

Ivy Klein  
Représentante de la gérance

# Rapport de l'organe de révision



## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest

Zurich

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life Invest, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, , Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



### ***Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Robel Ghebressilasie  
Expert-réviseur

Zurich, le 9 mai 2018

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

## *Mentions obligatoires*

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

**Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

**Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2018

*L'avenir commence ici.*

*Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11  
[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*